



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OHNENHEIM
SEANCE DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2020**

Nombre de Conseillers

✓ élus :	15
✓ en fonction :	15
✓ présents :	15
✓ absent :	0

Date de convocation : 15 décembre 2020

Présents : Jacqueline SCHUNCK, Maire et Présidente de séance ; SCHWEIN Noël, BACHMANN Hélène, HESSMANN Franck, Adjoints ; SCHUNK Josée, HIEGEL André, SOURDIAUX Sylvie, BRIENT Sandrine, ZAEPFFEL Gilles, HIRN Marie-Laure, CAYREL Maxime, FEHRENBACH Yann, BASSO Clause, SCHWEIN Xavier, VOGEL Camille, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : BRIENT Sandrine.

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal d'OHNENHEIM, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Jacqueline SCHUNCK, Maire.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du 26 novembre 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la dernière séance.

2. Polices spéciales : décision quant au transfert de la compétence à la CCRM

Les textes réglementaires et législatifs prévoient un transfert automatique des pouvoirs de police spéciale des maires membres d'un EPCI au président de l'intercommunalité dans un certain nombre de domaines. Ces domaines sont les suivants :

- L'assainissement (collectif ou non collectif) et la collecte des déchets ménagers : si une commune confie la collecte des déchets à un syndicat mixte, le transfert des pouvoirs de police s'effectue directement du maire au président du syndicat compétent
- La réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage : il s'agit des pouvoirs de police permettant d'interdire le stationnement des résidences mobiles d'habitation en dehors des aires d'accueil des gens du voyage
- La voirie qui inclut la police de la circulation et du stationnement ainsi que la police de la délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxi sur l'ensemble du territoire. Il est à noter que cette police s'exerce sur l'ensemble des voies publiques, communales et intercommunales, reconnues ou non d'intérêt communautaires à l'intérieur et à l'extérieur des agglomérations
- L'habitat, pour les pouvoirs de polices spéciales relatives aux bâtiments menaçant ruine, à la sécurité des ERP à usage d'hébergement et à la sécurité des occupants d'immeubles collectifs à usage d'habitation
- D'autres polices peuvent être transférées sur proposition des maires des communes : sécurité des manifestations sportives et culturelles dans les établissements ou équipements relevant de l'intercommunalité, la police de lutte contre les dépôts sauvages ainsi que la défense extérieure contre l'incendie. Dans les 3 cas, sur proposition d'un ou plusieurs maires, le transfert est décidé par arrêté du préfet après accord de tous les maires des communes membres et du président de l'EPCI.

Ce transfert est assorti de conditions spéciales permettant à un ou plusieurs maires de s'y opposer. Il en résulte que si aucun maire ne s'est opposé au transfert de police spéciale, celui-ci intervient automatiquement 6 mois après l'élection du président. Si un ou plusieurs maires se sont opposés au transfert par arrêté, le président peut à son tour renoncer au transfert.

Après explications fournies par Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de s'opposer au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale au président de l'intercommunalité
- autorise Mme le Maire à prendre l'arrêté d'opposition à ce transfert.

3. Office National des Forêts : décisions

Le Conseil Municipal est informé des différents travaux programmés par l'ONF ; ces programmes ont été étudiés avec le technicien forestier et des membres de la commission « forêt ». Le Conseil Municipal approuve

- le programme des travaux d'exploitation 2021
- le programme des travaux patrimoniaux 2021
- le programme des coupes à marteler 2022

avec néanmoins quelques ajustements décidés par la commission « Forêt ». Il charge Mme le Maire de demander à l'ONF de recalculer le montant des prestations en fonction de ces ajustements.

4. Groupement de commandes « maintenance » : décisions

A la demande de plusieurs maires, la communauté de communes propose de lancer un groupement de commandes relatif à diverses maintenances pour les bâtiments et les matériels. Chaque commune peut choisir d'adhérer à un ou plusieurs lots et chaque membre du groupement sera responsable de ses propres commandes. Sont proposés les lots suivants : ascenseurs, aires de jeux et équipements sportifs, alarme incendie/intrusion/exutoire de fumée et désenfumage, blocs de secours, chapiteaux, tentes, tonnelles, chaufferies, chronomètre, compresseurs à air, conduits de fumée, conduits de ventilation/VMC/CTA, cuisine gaz ou électrique, hottes, défibrillateurs, extincteurs, climatiseurs, paratonnerres, horloge, cloches, portes automatiques, portails coulissantes, toitures terrasses.

Ohnenheim n'est pas concerné par beaucoup de lots. La commune travaille depuis longtemps avec certaines entreprises pour la maintenance (notamment pour les chaudières) pour des coûts pas très élevés. Ces entreprises (souvent des petits artisans), connaissent notre matériel et interviennent rapidement si besoin.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas participer au groupement de commandes proposé par la communauté de communes. Il se laisse le temps de faire un point sur l'ensemble des contrats de maintenance en cours. Le Conseil Municipal prend également note que ce groupement de commandes ne concerne pas les vérifications annuelles obligatoires qui, elles, coûtent au total près de 2 800 € à la commune.

5. Divers

Affectation de locaux : presbytère

Après un rappel de la situation (démolition de l'ancien presbytère, affectation par l'ancien conseil municipal, de locaux à l'étage de l'école maternelle), le Conseil Municipal est informé de la problématique du partage de ces locaux avec les enseignants et l'association des parents d'élèves.

A l'unanimité, il prend la délibération suivante :

Suite à la désaffectation puis à la démolition du presbytère, décidées lors de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2019, le maire avait autorisé le transfert des activités de la Paroisse vers l'ancien logement de fonction de l'école maternelle 35 rue de l'Eglise. Le nouveau Conseil Municipal entérine ce transfert et attribue les locaux (une salle de réunion et 2 petites pièces) à l'étage de l'école maternelle, à l'usage exclusif du Conseil de Fabrique et de la Paroisse.

Les affaires qui se trouvent dans ces pièces, appartenant à l'école et à l'association des parents d'élèves, seront déplacées et entreposées au 2^{ème} étage du bâtiment. Ce 2^{ème} étage servira au stockage de matériel et permettra occasionnellement à l'APEO de faire des activités de bricolage.

L'Adjoint Franck Hessmann soulève le problème des installations électriques qui devront faire l'objet d'une vérification par la SOCOTEC dans le cadre des vérifications annuelles obligatoires dans les établissements recevant du public.

Point sur les assurances :

Mme le Maire et l'adjointe Hélène Bachmann informent le Conseil Municipal qu'un point a été fait avec l'assureur Groupama sur les contrats d'assurance de la commune. La question se pose concernant les biens meubles de l'église dont une liste figure au contrat. Il s'agira de définir plus précisément s'il appartient à la commune ou au Conseil de Fabrique de l'Eglise de les assurer.

Une rencontre avec une responsable de la compagnie d'assurance du Diocèse, M. le Curé et la Présidente du Conseil de Fabrique a permis de détecter quelques anomalies. Pour bien mettre au clair ce que chaque partie doit assurer, il y aura lieu de procéder à un inventaire très détaillé de tous les objets, classés ou non, qui se trouvent dans l'église. Il faudra consulter les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Monuments Historiques), mais surtout trouver une équipe de bénévoles, disponibles et intéressés, pour faire ce travail qui nécessitera quelques semaines de travail.

Antenne Free

Mme le Maire rend compte de l'ensemble des démarches entreprises depuis quelques semaines : démarches des riverains, envoi de lettres recommandées par la mairie à Free qui reste sur ses positions, à savoir implanter l'antenne sur le terrain privé route d'Elsenheim comme prévu.

A la demande de Sylvie Sourdiaux représentant les riverains et pour poursuivre dans la démarche de volonté de déplacement de l'antenne sur un terrain communal, le Conseil Municipal accepte le fait de proposer à Free un accord financier en compensation des frais déjà engagés. Claude Basso fait valoir l'aspect écologique et l'impact sur la valeur immobilière dans le secteur. Une rencontre avec les riverains et Mme Tunay aura lieu dans les jours qui viennent et un courrier sera envoyé dans ce sens à l'opérateur.

Subventions à l'Amicale des Sapeurs-pompiers :

Le Conseil Municipal confirme les subventions suivantes déjà adoptées au budget primitif 2020 pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers :

Bénéficiaires	Objet	Montants
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Cotisation UNEDIC	1 080,00 €
	Repas Sainte-Barbe des vétérans	664,00 €

Réunion de commissions :

Des conseillères municipales déléguées ont participé à des réunions et rendent compte. Marie-Laure Hirn pour la commission d'animation socio-culturelle de la Communauté de Communes, Josée Schunck pour la réunion du SIVU forestier et du SMICTOM, Hélène Bachmann pour le PETR.

Mme le Maire rappelle l'importance de ces rencontres qui permettent, non seulement, de s'ouvrir aux autres en partageant des idées, mais aussi d'être au plus près des différentes instances et d'émettre un avis en connaissance de cause. Plusieurs réunions de commissions municipales devront avoir lieu en janvier et février (Finances, école, sécurité pour route de Heidolsheim, cadre de vie pour journée citoyenne, association foncière).

ALGECO :

Une rencontre a eu lieu en mairie avec un représentant de la société Algéco dans le but de négocier le coût de la location des bâtiments modulaires dans lesquels sont installés des élèves de maternelle. En effet, avec un loyer annuel de 36 000 €, la situation n'est pas tenable à moyen et long terme. Les frais de fonctionnement, notamment l'électricité et le chauffage, représentent également de lourdes charges.

La commission « écoles » et le Conseil Municipal devront réfléchir rapidement au devenir de ces bâtiments temporaires et examiner plusieurs solutions possibles (achat neuf ou occasion, déplacement des classes vers un autre site communal voire un RPI, etc...). Dans un premier temps, la société ALGECO consent à une remise de 17 % sur le montant du loyer à compter du 1^{er} janvier 2021.

Point sur les travaux

La livraison du matériel pour les travaux de remplacement des fenêtres de la mairie ainsi que les travaux de remplacement de l'éclairage de la salle communale ont tardé et les entreprises ne sont plus en mesure de réaliser les travaux en 2020. Ceux-ci devront donc être différés à janvier 2021.

L'Adjoint Franck Hessmann continue, entre autres, à réaliser les petits travaux de mises aux normes électriques dans les bâtiments communaux. En effet, lors des vérifications annuelles obligatoires, l'organisme de contrôle a listé un grand nombre de points qui posent problème.

L'Adjoint Noël Schwein a procédé au défrichage complet de l'ancien jardin d'Arceuthobium ainsi qu'au compactage des déchets verts à la « gravière ».

Cadeau aux aînés :

Mme le Maire transmet les remerciements de toutes les personnes de plus de 65 ans à qui la municipalité et le CCAS ont remis un cadeau en remplacement du repas de Noël. Sont également remerciés les enfants de l'école maternelle et les enseignantes pour la jolie carte de vœux qui leur a été adressée.

Cadeau de départ en retraite de Suzanne Schneider :

Le Conseil Municipal avait souhaité organiser une petite fête à l'occasion du départ en retraite de Suzanne Schneider, agent comptable depuis 2001. Les mesures sanitaires en ont décidé autrement. Un cadeau a donc été remis à Suzanne qui remercie l'ensemble des conseillers et leur adresse ses meilleurs vœux pour l'année à venir.

Urbanisation : présentation des zones du PLU

L'ensemble des conseillers n'ayant pas encore pu prendre connaissance de la carte du Plan Local d'Urbanisme de la commune, Mme le Maire en a présenté les différents zonages. Une grande réflexion est à mener concernant l'urbanisation progressive dans le secteur de la rue de Bergheim, de la rue des Jardins et de la rue de Hunawihhr. Une rencontre a déjà eu lieu avec une représentante d'ENEDIS, une autre est programmée avec le SDEA pour anticiper sur les problèmes de réseaux et de voirie qui risquent de se poser à court et moyen terme.

Information sur les périscolaires

Les élus sont informés du problème de manque de places dans les différentes structures périscolaires de la communauté de communes. Des solutions devront être trouvées pour répondre aux besoins des familles et à terme, une participation risque d'être demandée aux communes.

La séance est levée à 22 h 30.

Copie certifiée conforme.
Ohnenheim le 21 décembre 2020.
Le Maire,
Jacqueline SCHUNCK.



J. Schunck